

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°15/2013****OBJET : RENOVATION DU CLOCHER ET D'UN AUTEL DE L'EGLISE  
SAINT MARTIN – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CASA**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 14
Excusés	: 8
Pouvoirs	: 7
Votants	: 21

**SÉANCE DU 19 MARS 2013**

L'an deux mille treize, le mardi dix-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le onze mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Jacques BARRERE qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI qui a donné pouvoir à Françoise RICORD, Emmanuel DELMOTTE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre MAURIN, Maurice ELSTUB qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Jeannot MANCINI, Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Marie-Christine SARFATI, Heldwige QUEMY qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire indique que la Commune va engager quelques travaux de rénovation du clocher et de l'Eglise Saint Martin.

En ce qui concerne le clocher, le système d'horlogerie est défaillant. Il est nécessaire de procéder à des travaux pour assurer la distribution horaire. Il convient également de renouveler le dispositif de sonnerie en tintement, et de traiter et protéger le Campanile contre la corrosion.

Le paratonnerre est actuellement défaillant et doit être mis en conformité.

Le coût de cette opération est estimée à : 8 000€ HT

En ce qui concerne l'Eglise, il est nécessaire de rénover un des Autels. L'escalier en marbre de cet autel servant de socle, s'affaisse.

Le coût de cette opération est estimée à : 6 000€ HT

L'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le principe de la réalisation des travaux ci-dessus décrits pour un montant de 14 000 € HT.

**SOLLICITE** de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis un fonds de concours à hauteur de 10% du coût total.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le